



## CSE du 21 mars 2019

### Déclaration liminaire de la FCPE

Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSE,

Aujourd'hui, nous nous prêtons à penser que nous sommes toutes et tous, chacun dans notre rôle les acteurs d'une vaste série télévisée, le CSE, qui tourne en dérision le dialogue social.

Le synopsis : la révolution de l'éducation et de l'école et du quotidien des jeunes en 5 ans.

Le scénario d'aujourd'hui : un CSE de deux jours pour étudier 20 mesures qui viseraient à simplifier le fonctionnement de l'éducation nationale, des projets de décrets relatifs à des enseignements et des brevets et l'entièreté des programmes de la voie professionnelle des lycées.

Les acteurs : une administration en sursis, qui produit des kilomètres de mesures, de décrets, d'arrêtés... Des corps intermédiaires qui suivent comme ils peuvent, qui courent derrière avec des propositions d'amendements, d'ajustements, des demandes d'éléments de compréhension ou de mise en œuvre. Mais ils ne sont pas entendus, ni écoutés.

Derrière eux, des personnels inquiets pour leur métier, des parents inquiets pour leurs enfants, des enfants inquiets pour leur quotidien et leur avenir... Soit, plusieurs dizaines de millions d'individus, à qui on parle de construire une société de la confiance et une école de la confiance.

Mais, nous ne sommes pas au théâtre et l'inquiétude, la colère, l'incompréhension, le désarroi, la sidération, la fatigue, l'angoisse même qui agitent tour à tour chaque personne qui constitue cette instance, ne nous invitent pas à rire, ni à pleurer. Elle soulève une question.

Une question anime notre réseau, quelle est l'urgence ? Quelle est donc cette urgence qui impose de mener des réformes tambour battant, sans dialogue social ? Nous pouvons en supposer une, politique mais nous ne pouvons pas accepter cette course à l'échalote qui, au bout du bout, va impacter les jeunes, élèves comme apprentis, nos enfants.

Pour la FCPE, des réformes des politiques éducatives publiques s'inscrivent dans un temps long, qui permet le dialogue, l'adhésion des acteurs et de toutes les forces du pays et surtout les ajustements. C'est ainsi que se crée la confiance.

Commençons par les deux projets de décrets portant diverses mesures de simplification. Oui, nous pouvons saluer la nomination d'un médiateur pour trois ans mais, vous vous en doutez, nous allons parler des mesures qui nous interrogent et en premier de celles qui ne simplifieront pas la vie des parents qui s'investissent dans la vie des établissements et plus particulièrement dans la vie démocratique des établissements. Ils sont bénévoles et vous nous direz qu'ils l'ont choisi. Oui, ils l'ont choisi justement pour les enfants, pour co-construire avec les équipes éducatives une école où les élèves devraient bien vivre pour mieux apprendre. Les motivations des parents engagés peuvent être différentes, mais c'est bien cette finalité qui les anime. Aussi, réduire toujours plus les délais de convocation pour la tenue des conseils d'administration, c'est réduire la possibilité de s'organiser, de se concerter, d'échanger, de s'informer. C'est compliquer la vie des individus au lieu de la simplifier, c'est crispier les relations de facto au lieu de les fluidifier.

Concernant les élections des représentants des parents d'élèves, la tentation était trop forte. Baisse de participation, personnels mobilisés pour la tenue du bureau de vote. Cela va simplifier, on ajoute le vote par correspondance exclusivement sur décision du chef d'établissement, à son choix. Nous posons la question, ce choix ne peut-il pas être partagé ? par les parents et le chef d'établissement, par un CA ? dans un exercice démocratique et de dialogue ?

Vous comprendrez notre profond désaccord avec cette mesure. Partout il est question de l'engagement des parents dans l'école, dans la scolarité de leurs enfants. Mais là, sur la participation démocratique, il n'en est pas question.

Ce rendez-vous symbolique et connu des parents ne serait plus un bon vecteur d'engagement des parents, sûrement parce qu'il est question des parents supposément trop engagés. Là où les élections des représentants des parents devraient être portées, elles sont circonscrites à un acte administratif et nullement un évènement démocratique. L'urne est aussi symbolique, ce jour-là les parents, quels qu'ils soient, peuvent franchir les portes de l'établissement. Ils le savent même s'ils ne viennent pas et même s'ils ne participent pas assez, à notre regret. C'est nier également l'entente de bon aloi et l'organisation qu'ont les parents des listes et le personnel de service, ce jour-là pour la tenue du bureau. C'est nier aussi la mobilisation des parents engagés, pour préparer, échanger avec les parents. Nous comptons sur cette entente et l'intérêt partagé et commun des parents et des chefs d'établissement pour véritablement créer une vie démocratique et un climat scolaire mobilisateur pour les acteurs de l'établissement, mais toutes et tous ici savons que l'entente n'est pas toujours idyllique. C'est toujours la même chose, les parents à une place, quand ils ont véritablement un rôle à jouer au côté de leurs enfants, à la maison, comme dans leur vie d'élève.

Nous espérons bien que si cette mesure devait être appliquée, et sans qu'il y ait choix des parties prenantes, les logiciens seront modifiés en conséquence afin de véritablement connaître les chiffres des modalités d'élections.

Nous pourrions encore en évoquer d'autres, nous n'en citerons qu'une... Puisque l'ensemble des ministères sont concernés par la simplification. Certaines mesures vont de pair comme celle autour des formalités de bourses. A trop simplifier, on peut mettre de nombreuses personnes de côté, parce que dans l'urgence, tous les ajustements ne sont pas anticipés, mais se font à postériori. Il ne s'agirait pas d'oublier que de nombreuses personnes sont en situation d'illettrisme, d'illectronisme, que des personnes peuvent justifier plus difficilement que d'autres de leurs revenus fiscaux, eu égard à leur statut. Et qu'il s'agit aussi d'accompagner et non de stigmatiser.

Par ailleurs, nous souhaiterions soulever les incohérences qui, de facto, impacteront à la rentrée prochaine les élèves des lycées. Nous parlons ici des consignes envoyées aux recteurs d'académie pour le traitement des choix de spécialité de première générale et affectation des élèves à la fin de la seconde professionnelle organisée par les familles de métiers. Car il s'agit bien pour vous ministère de traiter le nombre, les effectifs et de garder toute traçabilité des échanges pour justifier une fois encore auprès des élèves qu'ils ne pourront pas accéder à leurs premiers choix. Pourtant, l'emballage est alléchant, très marketé :

- 54 h dédiées à l'orientation en seconde, pourtant les bêta testeurs de cette année sont peu nombreux à les acquérir.
- une loi « liberté de choisir son avenir professionnel », avec laquelle la certification prend le pas sur la qualification, les parcours des jeunes apprentis sont précarisés, le contrôle des créations de CFA comme des formations dispensées sont réduits à peau de chagrin. Nous ne reviendrons pas non plus sur le changement de paradigme de la politique nationale d'orientation de cette loi, car un autre sujet interne au ministère nous préoccupe eu égard à ce courrier :  
Il y a la liberté affichée. Quelle liberté, quand les jeunes subiront une orientation, non sur leurs appétences, mais sur la base d'une clé de tri qui objective des chiffres : les notes de l'élève dans les matières des spécialités souhaitées. On parle de fin des séries et de choix de spécialités, mais pas de place, allez hop on regarde les notes... pourtant un jeune qui choisit son orientation, peut se révéler, quels que soient son parcours, son histoire. Accompagné, il se construira son éducation tout au long de sa vie. Alors on vous le dit, les notes ne font pas toujours tout. Un choix entier et responsable sur une orientation fait beaucoup. Liberté est affichée, mais dans les faits, c'est le tri des élèves qui est organisé. Et c'est sans parler de la carte scolaire et de la carte des formations...
- La voie professionnelle nous est présentée sous le slogan d'une voie d'excellence. Pour la FCPE, il s'agit avant tout de parler de réussite des élèves, tant dans leur scolarité, que dans la construction de leur devenir, citoyen, professionnel comme personnel. Nous sommes en accord avec les nouvelles grilles horaires qui répondent aux rythmes des jeunes, avec la co-intervention, mais nous entendons aussi l'inquiétude des enseignants de la voie professionnelle : nouvelles grilles horaires, nouveaux programmes, nouvelles modalités pédagogiques avec la co-intervention. Ils sont nombreux à demander à avoir une formation avant le début des cours et pas au bout de huit mois.

L'enseignement professionnel est un véritable projet éducatif. Pourtant, il souffre encore d'une grave carence d'image, porteuse de préjugés, voire de discriminations. Les conseils de classe du second trimestre auront lieu bientôt, mais véritablement, la voie professionnelle sera-t-elle dans 5 ans autre chose qu'un choix sanction pour de nombreux élèves ?

Je vous remercie.